



## Commercialisation de Rhum Arrangé

-----  
Par kali

Bonsoir,

Je vous contacte car je compte créer une SAS dans la vente de rhum arrangé. Je ne trouve pas d'infos sur la commercialisation du Rhum Arrangé, voici mes questions :

Quelles sont les réglementations diverses concernant la vente de Rhum Arrangé?

Est ce autorisé de commercialiser un rhum arrangé, en ayant utilisé un rhum déjà existant pour la base du rhum?

Nous voulons démarcher notre produit auprès de cavistes, une licence est elle nécessaire ?

Merci beaucoup et bonne soirée